

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Administration (Arts)	No SD SD-2023-4079						
OBJET	Recommander au conseil d'approuver la convention d'aide financière à intervenir entre la Ville de Laval et le ministère de la Culture et des Communications pour un montant maximal de 44 M\$ pour la réalisation du projet de l'infrastructure culturelle au centre-ville de Laval							
No dossier(s) interne(s) : M.QUINTAL No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 11-Laval-des-Rapides Date CE souhaitée : 2023-10-04 Date CM souhaitée : 2023-11-07								
Actions : AIDE FINANCIÈRE <p style="text-align: center;">Demande d'achat : Non CT requis : Non</p>								
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S) <table border="0" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;"><u>Date</u></th> <th style="text-align: left;"><u>No résolution</u></th> <th style="text-align: left;"><u>Objet</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2023-02-09</td> <td>CM-20230209-131</td> <td>DÉPÔT - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - CENTRE-VILLE</td> </tr> </tbody> </table> <p><u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Nicholas Borne APPUYÉ PAR : Alexandre Warnet</p> <p>et résolu:</p> <p>d'autoriser le Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social à déposer auprès du ministère de la Culture et des Communications du Québec une demande d'aide financière au montant de 44 000 000 \$ pour la réalisation du projet Infrastructure culturelle au centre-ville, incluant le projet de la Bibliothèque centrale et du Centre de création artistique professionnelle;</p> <p>de s'engager à assumer minimalement 1,75 fois le montant de 44 000 000 \$ de l'aide financière provenant du ministère de la Culture et des Communications du Québec pour la réalisation de ce projet;</p> <p>d'assumer toute hausse du budget de fonctionnement et d'immobilisation générée par ce projet.</p> <p>Un débat s'engage.</p> <p>Le conseiller David De Cotis demande le vote. En son absence lors de la reprise de la séance, la conseillère Louise Lortie demande le vote sur la proposition, laquelle est adoptée par un compte de 11 en faveur et de 2 contre:</p> <p>M. Ray Khalil, vice-président du comité exécutif, et les conseillers Nicholas Borne, Sandra Desmeules, Aline Dib, Alexandre Warnet, Sandra El-Helou, Yannick Langlois, Flavia Alexandra Novac, Jocelyne Frédéric-Gauthier, Seta Topouzian et Pierre Brabant se prononcent en faveur de la proposition;</p> <p>les conseillers Louise Lortie et Claude Larochelle se prononcent contre la proposition.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> (SD-2022-6129)			<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2023-02-09	CM-20230209-131	DÉPÔT - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - CENTRE-VILLE
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>						
2023-02-09	CM-20230209-131	DÉPÔT - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - CENTRE-VILLE						
CONTEXTE / JUSTIFICATIONS Le Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social a déposé, le 17 février 2023, une demande d'aide financière de 44 000 000 \$ auprès du ministère de la Culture et des Communications du Québec en vue de financer une partie des frais liés à la réalisation du projet intitulé Infrastructure culturelle du centre-ville de Laval (bibliothèque centrale et centre de création artistique professionnelle). L'octroi d'une aide financière d'un montant maximal de 44 000 000 \$, sous forme de remboursement d'emprunt, à été adopté par décret le 19 juillet 2023 (décret 1202-2023).								
IMPACTS MAJEURS NE S'APPLIQUE PAS								
ASPECTS FINANCIERS Le service des finances a pris connaissance des éléments de l'entente et des impacts financiers. Le service des finances a pris connaissance de l'entente particulièrement de l'article 3 concernant les modalités de versement de l'aide financière sous forme de remboursement de dette à la fin du projet et suite à la reddition de compte.								

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Administration (Arts)	No SD SD-2023-4079
CULTURE NE S'APPLIQUE PAS		
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES Signature de la convention Conférence de presse annonce		
CADRE NORMATIF NE S'APPLIQUE PAS		
REMARQUE(S)		
EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU d'approuver la convention d'aide financière à intervenir entre la Ville de Laval et le ministère de la Culture et des communications du Québec pour un montant de 44M\$ pour la réalisation du projet de construction de l'infrastructure culturelle au centre-ville de Laval (bibliothèque centrale et centre de création artistique professionnelle); d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite convention d'aide financière.		